



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES ENERGIES RENOUVELABLES

POLITIQUE BIOENERGETIQUE: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

WEST AFRICA REGION AFRETEP WORKSHOP

Ouagadougou, du 07 au 11 Novembre 2011

Présenté par Kader DIOP



SOMMAIRE

I. Introduction

II. Cadre juridique et institutionnel

III. Options stratégiques &

Contraintes



Introduction : Ancrage politique

De manière générale, les politiques et stratégies en matière d'énergies renouvelables du Sénégal puisent leur cohérence dans les documents stratégiques cadres DPES, SCA et LPDSE et s'inscrivent également dans l'atteinte des OMD et du respect des Directives UEMOA.

La politique bioénergétique s'appuie sur les lois cadres du secteur primaire LOASP et la GOANA mais également sur les autres dispositifs réglementaires.



Introduction: Cadre de mise en œuvre de la politique bioénergétique

L'objectif du Gouvernement est de porter à 15% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à l'horizon 2020.

Deux principes majeurs sous-tendent l'atteinte de cet objectif:

- 1. Une définition claire de schémas viables intégrant les différents usages énergétiques (production d'électricité, de chaleur, de biocarburants, etc.);**
- 2. Une gouvernance participative par l'implication de tous les acteurs des filières énergétiques.**



I. Cadre juridique et institutionnel

Forte expérience dans le domaine des ER dont les initiatives politiques suivantes :

- **Politique de généralisation de la consommation en gaz butane consistant à la détaxation des équipements importés en 1974;**
- Circulaire primatoriale n° 10226/ PM/SGG/EC5 du 21 décembre 1978 relative à la prise en compte de la variante solaire dans les marchés publics de fourniture d'énergie;
- Le **Plan de Redéploiement Energétique du Sénégal (RENES) en 1980** ;
- Loi n° 81-22 du 25 juin 1981 instituant des avantages fiscaux dans le domaine de l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne;
- **Politique de subvention de la consommation en gaz butane en 1987 arrêtée en 2009;**
- Décision n° 0706/DGD/DERD/BE de 1992, portant exonération pour le matériel solaire, du droit fiscal et de la taxe sur la valeur ajoutée;
- **Loi sur n°96-07 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités Locales (*Accès au foncier; gestion des ressources forestières et de l'environnement; etc.*);**
- **Loi n°98-29 du 14 Avril 1998 relative au secteur de l'électricité avec la création des structures de mise en œuvre et de régulation de la politique énergétique (ASER; CRSE; CNH);**
- **LPDSE en 1997, puis en 2003 et mise à jour en Février 2008;**
- **Lettre de Politique de Développement de l'Electrification Rurale (LPDER) en 2004.**



I. Cadre juridique et institutionnel (suite)

Renforcement cadre institutionnel, législatif et réglementaire :

- Création Ministère des Energies renouvelables en 2010;
- Promulgation en 2010 de deux lois d'orientation relatives aux énergies renouvelables et à la filière biocarburants;
- Mise en place du Comité National Biocarburants;
- Mise en place de deux fonds d'impulsion des énergies renouvelables et des biocarburants.



II. Options stratégiques & Contraintes

3 PROBLÈMES MAJEURS

1. Demande énergétique croissante dépendant en grande partie des importations de combustibles fossiles;
2. Surexploitation des forêts naturelles fournissant encore plus de 50% de l'énergie totale consommée;
3. Utilisation encore marginale des Energies renouvelables.

SOLUTIONS VIABLES / DURABLES

- i. Production d'électricité par les sources ER (sécurité énergétique et réduction des importations de combustibles fossiles);
- ii. Cultures de pourghère (huile & biodiesel) et de canne à sucre (bioéthanol);
- iii. Politique de substitution du charbon de bois et du bois de feu par les biocombustibles pour la satisfaction des besoins de cuisson.



II. Options stratégiques & Contraintes

Production d'électricité

ACQUIS

1. Manantali (234GWh-2006);
2. Auto-Producteurs (CSS, ICS, SUNEOR, SOCOCIM, Cim-Sahel Energie) à effet d'effacement sur le réseau électrique;
3. Electrification dans les zones isolées : ASER;
4. Centrale à typha de Ross Béthio de 30MW.

CONTRAINTES

- i. Validation conditions de rachat d'électricité;
- ii. Gestion concertée du développement de l'hydro électricité et répartition de la production;



II. Options stratégiques & Contraintes

Production de biocarburants

ACQUIS

1. Programme National Biocarburants:
 - a. pourghère: production de biodiesel 1 134 000 litres;
 - b. bioéthanol avec la CSS.
2. Programme éthanol et biodiesel avec la Coopération Brésilienne:
 - a. 170 millions litres éthanol
 - b. 7500 litres Huile /Biodiesel
3. Projet pilote de Synthèse du biodiesel
4. Plans d'actions de mise en œuvre du Programme National Biogaz

CONTRAINTES

- i. Accès au foncier pour des projets d'envergure de biocarburants;
- ii. Développement faible de l'industrie d'extraction et de transformation;
- iii. Insuffisance de la promotion de la filière courte (huiles).



II. Options stratégiques & Contraintes

Production de biocombustibles

● ACQUIS

1. PROGEDE (Appui de la Banque Mondiale): gestion des forêts et des combustibles domestiques;
2. PREDAS (Appui CILSS);
3. PERACOD (Appui GIZ);
4. Valorisation des résidus agricoles (balles de riz) et du typha en combustibles domestiques à Ross Béthio.

● CONTRAINTES

- i. Surexploitation des formations forestières;
- ii. Viabilité des projets de valorisation des résidus agricoles et du typha comme biocombustible;
- iii. Libéralisation du secteur des produits pétroliers dont le gaz butane



III. Perspectives

Cadre institutionnel et juridique

- Finalisation du cadre réglementaire (décrets d'application des lois sur les énergies renouvelables et la filière biocarburants);
- Validation et mise de la Stratégie de Développement des Energies Renouvelables;
- Mise en place de cadres incitatifs pour l'implication du secteur privé au financement des EnR

Production d'électricité:

- Projets hydroélectriques
 - OMVS: Félou (75MW) et Gouina (100MW);
 - OMVG : *Sambangalou* (80MW estimé).
- Projets de centrales à biomasse
- Substitution du diesel par des huiles pures ou du biodiesel dans les centrales électriques

Production de biocarburants

- Satisfaction taux d'incorporation (secteur transport);
- Production d'huile/biodiesel à partir de la biomasse micro algale;
- Production de biocarburants à partir des résidus agricoles;
- Développement de la filière courte et longue de production de biocarburants.

Production de biocombustibles

- Mise en œuvre de Programme et projets de promotion du biogaz pour les usages domestiques de cuisson et d'éclairage;
- Développement du programme de mise à disposition de fourneaux propres.